

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2023-70

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'article 12 du projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA) relatif aux groupements fonciers agricoles d'investissement (GFAI) ;

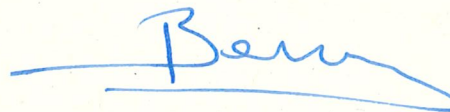
Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 1^{er} décembre 2023,

Émet un avis favorable sur le projet d'article de loi susvisé.

Fait le 5 décembre 2023.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES

